



## Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 27 JUIN 2024**

**OBJET : GESTION FONCIÈRE**  
8) 95, avenue Georges Gosnat  
Local commercial - Acquisition

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240627-DEL20240627\_8-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 8**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	31
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	5
Absents non excusés. ....	3

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT SEPT JUIN à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 8**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTÉS**

Mme PETER, Conseillère municipale, représentée par M. MARCHAND,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. OURABAH-BERTOUT, Adjoint au Maire, représenté par M. GASSAMA,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. PRIEUR,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme LE FRANC, Conseillère municipale,  
M. AUBRY, Conseiller municipal,  
Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **GESTION FONCIÈRE**

8) 95, avenue Georges Gosnat  
Local commercial - Acquisition

### LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L.2241-1,

vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.3111,

vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ivry-sur-Seine, dans sa dernière version à la suite de la délibération n° 2024-03-12\_3492 du 12 mars 2024 du Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre approuvant la modification n° 8 du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine,

considérant que ledit bien se situe dans le périmètre de l'opération Jeanne Hachette/Marat/Voltaire, ainsi que dans le périmètre de l'étude cœur de ville lancée en 2022,

considérant l'ensemble des acquisitions réalisées depuis 2001 sur les ensembles de ce tènement immobilier,

considérant la nécessité pour la Commune d'acquérir directement par voie amiable ou par voie de préemption les biens concernés par ce projet de restructuration urbaine et commerciale Jeanne-Hachette/Marat/Voltaire cœur de ville,

considérant dès lors l'intérêt de la Commune à se porter acquéreur de ces lots de copropriété 2126 et 2127 à usage commercial, ainsi qu'une place de parking en jouissance privative par bail emphytéotique, lot 1205 dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette sis 95, avenue Georges Gosnat à Ivry-sur-Seine (94200), pont Lénine, permettant de pouvoir travailler à la revitalisation commerciale du centre,

considérant l'accord du propriétaire au prix de 280.000€, dont 10.000€ pour l'emplacement de parking, avec prise en charge par la Ville de la taxe foncière 2024 et des charges de copropriété 2024, date du début de la négociation, libre de toute occupation,

vu l'avis des domaines, ci-annexé,

**DELIBERE**  
Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** DECIDE l'acquisition du local commercial sis 95 avenue Georges Gosnat, lots de copropriété n° 2126 et 2127, ainsi qu'un emplacement de parking, lot n°1205 en jouissance privative par bail emphytéotique, sur la parcelle cadastrée section AN n° 268, au prix de 280 000 €, dépendant de l'ensemble immobilier copropriété Jeanne Hachette à Ivry-sur-Seine (94200), copropriété Jeanne Hachette, libre de toute occupation.

**ARTICLE 2 :** DECIDE de la prise en charge par la Ville de la taxe foncière 2024 et des charges de copropriété 2024.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de ces mutations et à la signature des actes y afférents.

**ARTICLE 4 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL. 2024  
RECU EN PREFECTURE  
LE - 4 JUIL. 2024  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE - 4 JUIL. 2024